

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-4-4

| |
|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15 |
|--|

L'an deux mil vingt-six

Le 25 mars

Le Conseil Municipal de la commune de MOEZE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier PORTRON

Date de convocation : le 20 mars 2026

PRESENTS : MM. PORTRON, GENINI, CARLIER, BRUNIAUX, DAVID, GEROUVILLE, MOREAU et STEVENOT. Mmes VASNIER, CHARPENTIER, COUESNON, MEUNIER et VIGER.

ABSENTS représentés par pouvoir: Mme Laurine LABATTU (pouvoir à Mme Elsa COUESNON), M. Fabrice BRUNETEAU (pouvoir à Mme Kathia VIGER).

SECRETAIRE : Mme Elsa COUESNON.

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-22,

Le Maire expose que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, ils peuvent décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le Maire propose de créer sept (7) commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- **Commission Finances** : Elaboration du budget - Mise en œuvre des projets communaux - Recherche de financements publics - Organisation et fonctionnement des services publics communaux – Gestion du personnel communal – Gestion du développement économique de la commune...
- **Commission Voirie et Réseaux** : Planification et mise en œuvre des travaux d'entretien de la voirie communale, des chemins communaux, des espaces publics et privés communaux et des réseaux...

- **Commission Sécurité PCS** : Réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens...), mise à jour et mise en oeuvre du PCS...
- **Commission Bâtiments communaux / Infrastructures** : Planification et mise en œuvre des travaux d'entretien des bâtiments communaux et des infrastructures (aires de jeux, de loisirs, citystade...), élaboration de projets de bâtiments...
- **Commission Patrimoine Historique et Naturel** : Planification et mise en œuvre des travaux d'entretien des bâtiments historiques - Gestion des questions relatives à l'environnement, au cadre de vie, à la réserve naturelle de Moëze-Oléron, aux marais de Brouage et aux espaces verts communaux - Préservation et valorisation des zones remarquables de la commune, participation au projet de valorisation du marais de Brouage - mise en place de programme de plantation de haies...
- **Commission Vie scolaire, petite enfance et jeunesse** : Relation avec le corps enseignant, le SEJI et le SIVOS - gestion des demandes de travaux, d'achats de matériels, des problèmes courants...
- **Commission Animations communales/Communication/Associations** : Organisation des fêtes et cérémonies communales - En charge de la vie associative, sportive et culturelle : relation avec les associations de la commune et hors commune pour la mise en place d'évènements sportifs, associatifs et culturels, communication : sur les actions communales et informations diverses - rédaction et diffusion du MoëzeInfos (périodique et annuel) – mise à jour du site internet...

Il propose que le nombre d'élus par commission n'excède pas 7 membres (dont le Maire : membre d'office en tant que président de chaque commission) à l'exception de la commission Finances qui sera composée de 8 membres dont le Maire, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

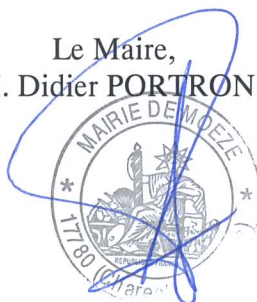
- Adopte la liste des commissions municipales suivantes :
 - 1 – Commission Finances
 - 2 – Commission Voirie et Réseaux
 - 3 - Commission Sécurité PCS
 - 4 - Commission Bâtiments communaux / Infrastructures
 - 5- Commission Patrimoine Historique et Naturel
 - 6- Commission Vie scolaire, petite enfance et jeunesse
 - 7- Commission Animations communales/Communication/Associations
- Dit que les commissions municipales comportent au maximum 7 membres dont le Maire à l'exception de la commission Finances qui sera composée de 8 membres dont le Maire, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.
- Après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité des votants de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

| Nom de la Commission | Membres de la commission |
|----------------------|---|
| Commission Finances | M. Didier PORTRON, M. Alain GENINI, Mme Ghislaine VASNIER, M. Julien CARLIER, Mme Elsa COUESNON, M. Franck STEVENOT, Mme Stéphanie MEUNIER et M. Éric BRUNIAUX. |

| | |
|--|--|
| Commission Voirie et Réseaux | M. Didier PORTRON, M. Alain GENINI, Mme Elsa COUESNON, M. Fabrice BRUNETEAU, M. Julien CARLIER, Mme Stéphanie MEUNIER et M. Franck GEROUVILLE |
| Commission Sécurité PCS | M. Didier PORTRON, Mme Ghislaine VASNIER, M. Franck STEVENOT, M. Olivier DAVID, Mme Kathia VIGER, M. Yohann MOREAU et M. Eric BRUNIAUX. |
| Commission Bâtiments communaux / Infrastructures | M. Didier PORTRON, M. Julien CARLIER, Mme Corinne CHARPENTIER, Mme Elsa COUESNON, M. Franck STEVENOT, M. Olivier DAVID et M. Eric BRUNIAUX. |
| Commission Patrimoine Historique et Naturel | M. Didier PORTRON, M. Alain GENINI, M. Olivier DAVID, Mme Ghislaine VASNIER, M. Fabrice BRUNETEAU, Mme Kathia VIGER et M. Franck GEROUVILLE. |
| Commission Vie scolaire, petite enfance et jeunesse | M. Didier PORTRON, Mme Ghislaine VASNIER, Mme Laurine LABATTU, Mme Corinne CHARPENTIER, M. Julien CARLIER, M. Franck STEVENOT et M. Franck GEROUVILLE. |
| Commission Animations communales/Communication /Associations | M. Didier PORTRON, M. Julien CARLIER, Mme Corinne CHARPENTIER, M. Alain GENINI, Mme Ghislaine VASNIER, M. Fabrice BRUNETEAU et M. Franck GEROUVILLE. |

Fait à MOEZE, le 25 mars 2026
Extrait certifié conforme,

Le Maire,
M. Didier PORTRON



Le secrétaire de séance,
Mme Elsa COUESNON

| |
|---|
| TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE |
| Sous le N° 017 – 211702378 -- 2026 032 5-- 2026-4-4 ----- --DE |
| Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 27/03/2026 |

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.